



EHPAD
TROPAYSE



Mot de la direction

Madame, Monsieur,

Je suis heureux de vous présenter notre structure, l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « TROPAYSE », situé sur la commune de Bassens.

Ce livret a été rédigé pour que vous y trouviez les informations utiles et nécessaires pour comprendre le fonctionnement d'une structure telle que la nôtre.

Cette brochure vous aidera donc à faire votre choix dans un établissement, mais elle vous accompagnera également lors de votre séjour.

Pascal Ramon
Directeur

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'action sociale et des familles et à la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Son contenu reprend les dispositions de la circulaire n° 138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L.311-4 du CASF.



Table des matières :

I. Présentation de l'établissement.....	3
1. Un cadre de vie privilégié	3
2. Le statut de Fondation	3
3. Les instances de direction	3
4. Des valeurs fortes.....	4
5. L'hébergement permanent	4
6. L'organigramme	5
II. Votre accompagnement au quotidien.....	5
1. Une équipe à votre écoute	6
2. Une vie sociale dynamique.....	7
III. Votre confort	10
1. Des locaux adaptés et individualisés	10
2. Une restauration de qualité	11
3. Les autres services proposés	12
IV. Vos modalités d'admission.....	13



I. Présentation de l'établissement

1. Un cadre de vie privilégié

L'établissement est situé au cœur d'un quartier résidentiel, dans un environnement calme et verdoyant. Sa construction de plain-pied permet à chacun de se déplacer de façon libre et autonome.

2. Le statut de Fondation

L'Ehpad est un établissement privé, entrant dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux tels que définis par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

L'établissement, construit en 1993, est propriété de la Fondation BOCKÉ, reconnue d'utilité publique.

L'établissement a signé une convention tripartite avec l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine et le Département de la Gironde, ces deux instances étant les deux principaux financeurs. C'est cette convention qui octroie à la structure les moyens de fonctionner.

3. Les instances de direction

La Fondation BOCKÉ est administrée par un Conseil d'Administration, conseil dans lequel la municipalité de Bassens est représentée.

Le Conseil d'Administration de la Fondation BOCKÉ définit la politique générale de l'établissement.

Une délégation de pouvoir est donnée par le Président du Conseil d'Administration au directeur de l'établissement qui en assure la gestion quotidienne et représente la Fondation BOCKÉ dans différentes circonstances.



4. Des valeurs fortes

Au sein de la Fondation BOCKÉ, l'Ehpad est considéré comme un lieu de vie destiné à l'accompagnement, dans les meilleures conditions possibles et au quotidien, de personnes que la dépendance rend vulnérables.

Nous veillerons ainsi particulièrement tout au long du séjour à respecter les principes suivants :

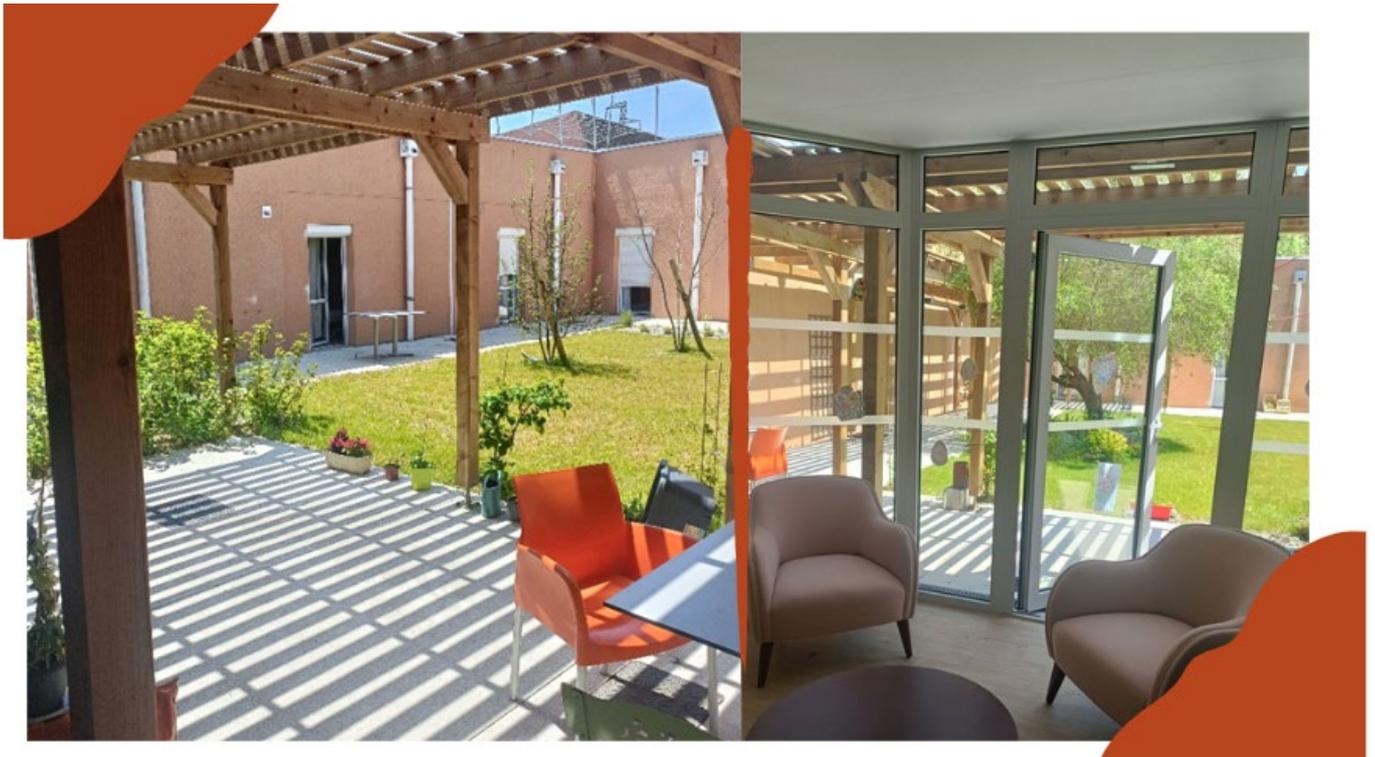
- le respect de l'intimité et de la dignité de chacun ;
- le respect de chacun en tant qu'individu, avec sa propre histoire, ses désirs, ses difficultés ;
- la stimulation de l'autonomie restante : accompagner mais ne pas faire à la place de ;
- l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur.

5. L'hébergement permanent

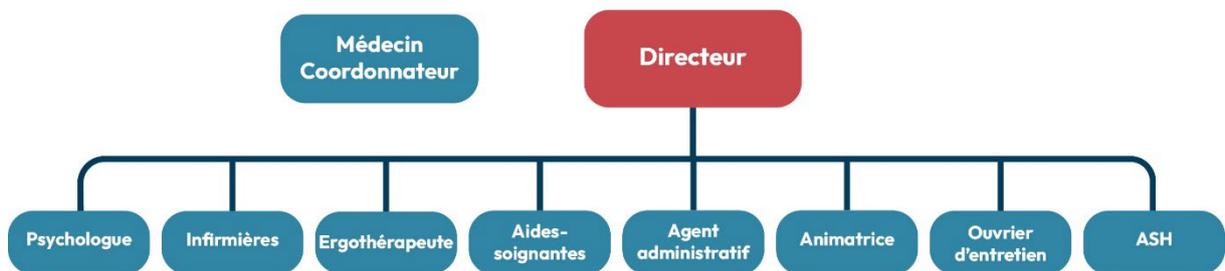
L'établissement a été conçu afin de permettre de vous accueillir, quel que soit votre état de santé. Ainsi, chacun peut être accueilli dans un espace qui lui convient, lui assurant sécurité et liberté. La capacité totale est de 49 places. Chaque résident dispose d'une chambre individuelle, avec salle de bain privative. Les chambres sont équipées de façon à permettre au résident de brancher un téléviseur et d'avoir sa propre ligne téléphonique.

L'Ehpad accueille globalement des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus et est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

L'Ehpad Tropayse a été pensé et construit à Bassens, en juillet 1993. Il se situe au cœur d'un quartier pavillonnaire, non loin du centre-ville de Bassens. Il reçoit des personnes seules ou en couples, de 60 ans minimum, des deux sexes. Un placement dans l'établissement n'a pas de caractère définitif et irrévocable. Vous pouvez, à tout moment, revenir sur votre décision, en respectant un préavis d'un mois.



6. L'organigramme



II. Votre accompagnement au quotidien

L'accompagnement personnalisé de chaque résident est un principe qui régit l'ensemble du fonctionnement de l'établissement.

Ainsi, nous mettons tout en œuvre afin de répondre au mieux à vos souhaits et besoins. Une communication permanente, des échanges réguliers concernant vos projets, nous permettront de mieux vous connaître et de répondre au mieux à vos attentes.



Ainsi, dans les premiers mois qui suivront votre accueil, nous réaliserons avec vous votre Projet d'Accompagnement Personnalisé. Nous pourrions ainsi prendre en compte vos souhaits et besoins et faire en sorte de nous y adapter au mieux.

1. Une équipe à votre écoute

Chaque personne âgée qui entre dans l'Ehpad reste libre de faire intervenir auprès d'elle les professionnels de son choix. Cette liberté est essentielle et incontournable. A ce titre, vous conservez le libre choix de votre médecin traitant qui passera vous voir autant que de besoin.

Au quotidien, l'accompagnement est assuré par une équipe qui réunit des compétences multiples.

➤ un médecin coordonnateur

Présent l'équivalent de deux journées par semaine au sein de la structure, il veille au bon déroulement des soins prodigués. Il pourra travailler en collaboration avec votre médecin traitant et le pharmacien. Il sera attentif à votre traitement médical et travaillera en collaboration avec l'équipe soignante. Il participera, avec l'équipe soignante, à la rédaction de protocoles de soins individualisés qui faciliteront une prise en charge adaptée à chacun.

➤ une équipe soignante

Les infirmières réalisent les soins nécessaires. Elles assurent, en collaboration avec le médecin coordonnateur, le suivi des visites de votre médecin et des prescriptions médicales.

L'infirmière est garante pour chaque résident de la programmation des soins. Elle accompagne chaque résident et son entourage.

Les infirmières encadrent également les aides-soignants, aide-médico-psychologiques, qui vous accompagnent durant vos soins quotidiens. Cette équipe soignante interviendra auprès de vous en fonction de vos demandes et de vos besoins.



➤ **la psychologue**

Présente deux jours par semaine, elle a pour mission d'accompagner chaque résident selon ses besoins, dès l'entrée et tout au long de son parcours.

Elle travaille en étroite collaboration avec le reste de l'équipe et participe activement à l'élaboration des projets d'accompagnement personnalisés.

Elle est également disponible pour accompagner l'entourage du résident le cas échéant. Elle intervient aussi bien par le biais d'entretiens individuels que par l'animation de groupes.

➤ **les agents de service hôtelier**

Cette équipe assure l'hygiène des locaux, aussi bien privés que communs. Ces agents interviennent également lors du service des repas et pour l'entretien de votre linge. Ils sont à votre écoute et participent également à votre projet d'accompagnement personnalisé.

➤ **les autres intervenants paramédicaux**

Vous êtes libre de faire intervenir les intervenants paramédicaux qui vous sont nécessaires (pédicure, podologue, kinésithérapeute, dentiste...).

2. Une vie sociale dynamique

L'Ehpad Tropayse est avant tout un lieu de vie, où chacun peut continuer à faire ce qu'il aime et à participer à la vie citoyenne. De nombreux espaces favorisent cette vie sociale au sein de l'établissement.

➤ **des animations adaptées aux goûts de chacun**

Nous mettons tout en œuvre pour construire des projets d'animation individualisés, adaptés aux possibilités et souhaits de chacun.

Une animatrice est présente à temps plein ; elle vous proposera des animations, des ateliers, des sorties et sera à l'écoute de vos propositions.

Le journal interne de l'établissement vous permettra d'être tenu informé des animations prévues, et de revoir avec plaisir les photos et récits des activités passées.



➤ **les ateliers, les jeux**

Un certain nombre d'activités vous seront proposées, aussi bien pour vous divertir que pour favoriser la stimulation cognitive. La participation de chacun est recherchée mais votre volonté d'y participer reste la priorité. Ces ateliers peuvent être menés par l'animatrice ou la psychologue selon les cas.

Vous aurez ainsi la possibilité de poursuivre la pratique de vos loisirs ou d'en découvrir de nouveaux : lecture, tricot, jardinage, chant, jeux de société...

Des activités physiques adaptées pourront également vous être proposées ; de la gymnastique douce vous permettra d'entretenir vos capacités physiques.

➤ **les manifestations**

Des manifestations festives sont organisées au sein de l'établissement, certaines avec vos familles (noël par exemple), afin de marquer les événements du calendrier.

➤ **les sorties**

Afin d'assurer le maintien du lien social, des sorties de proximité à caractère festif ou culturel ont lieu régulièrement. Des échanges intergénérationnels sont également au programme.

➤ **les partenariats**

La résidence est un établissement ouvert sur l'extérieur. Au-delà des sorties organisées, nous accueillons régulièrement au sein de l'établissement différents partenaires : *écoles, centres de loisirs, associations culturelles*. Vous aurez ainsi tout le loisir de faire de nouvelles rencontres.

➤ **les invitations**

Les visites sont totalement libres au sein de l'établissement.

Vous pouvez à tout moment inviter famille et amis durant toute la journée. Pour toute invitation à un repas, pensez à prévenir l'établissement quelques jours avant.



➤ **une vie citoyenne préservée**

L'entrée en institution ne signifie pas renoncer à l'exercice de la citoyenneté, bien au contraire. Nous faciliterons ainsi toute participation active à la vie de la commune, à la vie associative si vous le souhaitez.

Au sein de l'établissement, votre avis sera régulièrement sollicité par le biais des différentes instances mises en place. La participation du plus grand nombre est recherchée.

- **Le Conseil de la Vie Sociale**

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS), instance consultative, est constitué de membres élus qui représentent les résidents, les familles, le personnel ; l'organisme gestionnaire y est également représenté par le biais du directeur d'établissement. Le CVS donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Les membres sont élus pour trois ans.

- **La commission restauration**

Elle se réunit régulièrement et regroupe des résidents en présence du cuisinier afin d'entendre les remarques et souhaits de chacun.

Vous pourrez ainsi à la fois émettre un avis sur la restauration et formuler des propositions.

- **La commission animation**

Sur le même principe, une commission animation se réunit régulièrement en présence des résidents et de l'animatrice.

Elle a pour objectif à la fois de vous informer sur le planning des animations à venir, de faire le bilan des animations passées et d'entendre les propositions et souhaits de chacun.

- **Une mesure permanente de votre satisfaction**

Nous serons amenés à vous questionner régulièrement sur votre niveau de satisfaction, sur l'ensemble du fonctionnement de l'établissement.

Enquêtes de satisfaction, évaluations...seront autant d'outils qui vous permettront, au-delà du dialogue quotidien, de faire valoir votre point de vue.



Notre établissement est engagé dans une démarche continue d'évaluation de la qualité et à ce titre interroge régulièrement ses pratiques.

III. Votre confort

1. Des locaux adaptés et individualisés

Organisés de plain-pied, les locaux sont clairs, agréables et adaptés aux besoins des personnes âgées dépendantes.

➤ Votre chambre :

Les chambres, toutes individuelles, bénéficient toutes d'une salle de bains privative qui permet de respecter l'intimité de chacun.

Nous vous fournissons un lit médicalisé et vous invitons à personnaliser avec vos meubles votre chambre afin qu'elle soit unique et corresponde à votre personnalité. Elles sont toutes équipées de placards.

Vous avez ainsi la possibilité d'apporter du petit mobilier et des effets personnels afin de personnaliser votre environnement et de vous y sentir au mieux. Nous vous incitons vivement à le faire, en veillant à respecter l'accessibilité de la chambre.

Un système d'appel est présent dans la chambre et la salle de bain en cas de besoin.

Une prise téléphonique est également installée dans chaque chambre ; il vous appartient de solliciter l'ouverture de la ligne auprès d'un opérateur.

Les petites réparations éventuelles seront réalisées par l'ouvrier d'entretien sur votre demande, cette prestation étant comprise dans les frais d'hébergement.

➤ Des lieux de rencontre

Au-delà des locaux techniques nécessaires au fonctionnement, de nombreux espaces communs ont été prévus afin de favoriser la vie sociale de chacun. Ainsi, un grand salon et un petit salon desservent les deux ailes de l'EHPAD. Chaque salon correspond à une activité spécifique.



Deux patios permettent aux résidents et aux familles d'être à l'extérieur. Les chambres donnant sur les patios peuvent être aménagées avec des pots de fleurs ou une petite table et des chaises de jardin.

Des espaces verts sont aménagés tout autour du bâtiment.

2. Une restauration de qualité

Manger doit avant tout rester un plaisir : de goûter, de sentir, de regarder et de partager. A ce titre, nous accordons une importance primordiale à la qualité gustative des repas et à la convivialité de ce temps.

➤ Une restauration traditionnelle

Ainsi, la préparation des repas est entièrement réalisée sur place par une équipe de cuisiniers. Les menus sont établis sur plusieurs semaines et respectent les préconisations relatives à l'équilibre nutritionnel des personnes âgées. Ils tiennent également compte des habitudes alimentaires locales et des produits disponibles selon les saisons.

Les horaires des repas sont les suivants :

- petit déjeuner : en chambre ou en salle à manger à partir de 7h30 ;
- déjeuner : à 12h;
- goûter : à partir de 15h30
- dîner : à partir de 18h30
- collation/tisane au moment du coucher si les résidents le souhaitent

Le repas est en général servi en salle à manger. Il pourra être pris en chambre après avis de l'équipe soignante et/ou du médecin traitant.

➤ Des animations autour du repas

Nous organisons régulièrement des repas à thèmes, qui vous permettront peut-être de découvrir de nouvelles saveurs et de voyager. Nous vous solliciterons pour élaborer les thèmes en fonction de vos envies.

Nous inviterons vos familles deux fois dans l'année à venir déjeuner avec nous : pour Noël et à l'été. Ces repas constituent des moments importants de



convivialité qui rythment les saisons. De plus, des ateliers cuisine pourront avoir lieu dans l'année. Vous y retrouverez ainsi le plaisir de confectionner un gâteau, une salade de fruits, d'éplucher les légumes de la soupe...Et bien sûr de les déguster !!



3. Les autres services proposés

- **le linge**

Chaque résident amène son linge personnel, marqué à son nom. Pour vous aider, et afin de remédier aux délais de traitement du linge en collectivité, un trousseau minimum vous est indiqué à l'entrée.

La structure fournit les draps et couvertures et linge de toilette.

L'Ehpad assure l'entretien de l'ensemble du linge, à l'exception du linge délicat et/ou du linge nécessitant un nettoyage à sec.

- **les autres services**

Le courrier est distribué chaque jour. Vous pouvez également déposer votre courrier à envoyer à l'accueil de l'établissement.

Un salon de coiffure vous permettra de bénéficier des services du coiffeur de votre choix, les tarifs étant affichés à l'entrée de l'établissement.



Le culte peut être pratiqué librement par chacun, selon ses convictions. Pour ce qui concerne la religion catholique, des messes sont organisées à l'occasion des fêtes religieuses.

IV. Vos modalités d'admission

Toute demande d'admission doit être adressée à la direction de l'établissement par le biais du dossier type national d'admission en Ehpad et ses deux volets : administratif et médical. Le dossier est examiné conjointement par la direction de l'établissement et le médecin coordonnateur. L'admission est prononcée par le directeur.

Afin de constituer le dossier d'admission, les pièces suivantes sont nécessaires :

- la photocopie du livret de famille ;
- la photocopie de l'attestation de carte vitale ;
- carte vitale et carte de mutuelle ;
- attestation d'assurance responsabilité civile ;
- avis d'imposition ou de non-imposition ;
- justificatif des ressources ;
- relevé d'identité bancaire ;

Une fois l'ensemble de ces pièces réunies, le contrat de séjour peut être rédigé et signé par les deux parties. Il vous sera remis avec le règlement de fonctionnement de l'établissement et la charte des droits et libertés des personnes âgées dépendantes en Ehpad, celle-ci étant par ailleurs affichée à l'entrée de l'établissement.

L'ensemble de l'équipe reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

L'équipe de Tropayse
vous souhaite un agréable séjour

